Le communiqué traite, en somme, de trois questions. La première vise l'application des principes directeurs des États-Unis aux filiales canadiennes de sociétés américaines; la déclaration du ministre, selon laquelle le communiqué ne pouvait traduire l'énergie avec laquelle les vues des délégués canadiens avaient été exprimées, m'a fort intéressé. J'espère que l'énergie manifestée à Washington dépassait de beaucoup celle qu'on n'a jamais exprimée à Ottawa...(Applaudissements)...En effet, je me souviens qu'en décembre dernier, le ministre des Finances (M. Sharp) avait dit que les principes directeurs des États-Unis étaient tout à fait d'accord avec la politique du gouvernement canadien, et qu'ils constituaient un avantage politico-économique pour notre gouvernement.

Sans les objections formulées contre ces principes directeurs par l'opposition, sans les lettres du ministre Eric Kierans du gouvernement québecois, aucun grief sérieux n'aurait

été élevé.

Il est vrai que le gouvernement s'est mis à reconsidérer cette affaire. Il y a quelques jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré au réseau national de télévision que M. Kierans n'était pas le seul à avoir formulé des objections auprès du gouvernement américain et que le gouvernement canadien l'avait fait lui aussi. Toutefois, je n'ai pu trouver de textes d'objections du ministre des Finances; et c'est de lui qu'on pourrait attendre cette initiative. On a seulement l'aide-mémoire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit avoir envoyé, mais qu'il refuse jusqu'ici de déposer et qui ne traite que des règlements de la SEC. Le gouvernement n'a pas présenté d'objections officielles au sujet des principes directeurs américains. On nous dit maintenant que les ministres ont exposé avec grande fermeté leurs points de vue et le communiqué précise qu'ils ont fait part de leurs inquiétudes quant aux répercussions possibles des principes directeurs américains sur l'économie canadienne.

Le communiqué, à mon avis, ne révèle absolument pas, dans son libellé, l'attitude qu'adoptera le gouvernement des États-Unis. Il dit:

Les membres américains du Comité ont indiqué que le gouvernement des États-Unis ne demandait pas aux sociétés américaines d'agir sur leurs filiales canadiennes dans un sens qui amènerait ces dernières à s'éloigner des pratiques commerciales normales en ce qui a trait au rapatriement des bénéfices, à leurs politiques d'achat et de vente ou à leurs autres activités financières ou commerciales.

Mais, monsieur l'Orateur, cette déclaration très vague et générale se trouve, dans une très grande mesure, neutralisée par les propos de M. Thomas C. Mann, sous-secrétaire américain aux Affaires économiques. Pendant la fin de la semaine, des journalistes lui ont demandé à Washington ce qu'entendait le gouvernement américain en disant qu'il comptait que les maisons de commerce canadiennes, filiales de sociétés américaines, agiraient comme de bons citoyens du pays. Il a répondu:

...les principes directeurs sont suffisamment souples pour permettre aux filiales des compagnies américaines à l'étranger d'être de bons citoyens bien qu'une retenue inutile de gains à l'étranger ne soit pas souhaitable.

Lequel des principes directeurs les États-Unis vont-ils suivre—cette déclaration vague et nébuleuse du communiqué ou celle très précise du sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques des États-Unis selon lequel une retenue des gains à l'étranger n'est pas souhaitable?

Le gouvernement canadien se doit de préciser à la Chambre la signification de ce communiqué. Serait-ce que le gouvernement américain ne va pas appliquer ces principes directeurs économiques et volontaires au Canada? Lorsqu'on le lui a demandé, M. Mann n'a certes pas dit que le Canada ferait l'objet d'un régime différent en matière d'application des principes directeurs, par rapport aux autres pays.

## • (3.00 p.m.)

Le deuxième point dont il est question dans le communiqué porte sur le changement apporté aux règlements de la Security Exchange Commission. Je suis heureux que le gouvernement canadien a dans ce cas-ci énergiquement manifesté sa désapprobation au sujet de ces règlements projetés qui, à son avis, constituent une violation de notre souveraine-té. Le communiqué n'est pas très prometteur. Les membres américains du Comité ont dit comprendre l'inquiétude du gouvernement canadien et ont assuré aux membres canadiens du Comité que les vues du Canada feraient l'objet de l'examen le plus attentif.

Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne sais ce que cela veut dire au juste. Je veux certainement exhorter le gouvernement à réclamer plus qu'un examen et, si aucune disposition n'est prise prochainement, le gouvernement devrait adopter une attitude beaucoup plus

énergique et plus ferme.

Le troisième point à l'étude portait sur les contrôles établis sur les avoirs à l'étranger des États-Unis qui, d'après la déclaration du ministre, ont parfois suscité de graves difficultés aux sociétés canadiennes traitant avec des pays comme la Chine communiste et

[M. Douglas.]